Association des amis
de l'Ecole Budo Sakura
1350 Orbe

CONTRAT DE SOUTIEN FINANCIER AUX COTISATIONS

Aide de l'Association des amis de l'Ecole Budo Sakura – saison ____

Entre

L'Association des amis de l'Ecole Budo Sakura, Chemin des Rigoles 14, 1350 Orbe (ci-après « l'Association »), représentée par deux membres de son comité,

et

Madame / Monsieur (nom et prénom) : ____

Adresse : ____

représentant(e) légal(e) de l'élève (nom et prénom) : ____

inscrit(e) à l'Ecole Budo Sakura (ci-après « l'Ecole »), ci-après « la famille ».

L'Association a pour but de rendre les activités de l'Ecole plus abordables pour tous (art. 2.1 de ses statuts). Le présent contrat fixe les conditions dans lesquelles elle participe à la cotisation de l'élève.

Art. 1 – Objet et durée

L'Association participe à l'abonnement de **5 mois** de l'élève à l'Ecole, du ____ au ____. Montant de l'abonnement : CHF ____.

Art. 2 – Taux de la subvention

Selon la décision du comité prise lors de sa séance du ____, la subvention est de :

☐ **100 %** ☐ **50 %** de la cotisation, soit CHF ____.

Art. 3 – Engagements de la famille

Pour bénéficier de la subvention, la famille s'engage à respecter les conditions suivantes :

- **Absences** : toute absence est justifiée par message à Sarah, à Olivier ou dans le groupe WhatsApp.
- **Présence** : un contrat de présence fixe le nombre de cours suivis par semaine, soit ____ cours par semaine. L'élève suit au moins **80 %** des cours prévus selon ce contrat.
- **Manifestations** : l'élève ou sa famille participe à des manifestations de l'Ecole ou de l'Association pendant la durée de l'abonnement (voir tableau ci-dessous). Un calendrier des manifestations est mis à disposition afin de s'y inscrire.
- **Abonnement** : la famille prend un abonnement de 5 mois.

Subvention à 100 %	**Subvention à 50 %**
Participation à au moins **2** manifestations sur les 5 mois	Participation à au moins **1** manifestation sur les 5 mois

Art. 4 – Demande, traitement et versement

- La demande est adressée par e-mail à associationbudosakura@gmail.com.
- Le comité traite la demande lors de sa prochaine séance.
- La famille règle la cotisation à l'Ecole, puis transmet à l'Association la preuve de paiement. L'Association verse la subvention sur le compte de la famille. Les coordonnées bancaires sont communiquées par e-mail et ne figurent pas dans le présent contrat.

Art. 5 – Non-respect ou arrêt du contrat

En cas de non-respect ou d'arrêt du contrat, l'Association met fin à la subvention. La famille rembourse alors à l'Association la part de la subvention correspondant aux mois de présence effectifs.

Art. 6 – Confidentialité

Les demandes sont traitées de manière confidentielle au sein du comité de l'Association. Celle-ci se fonde sur la confiance et ne demande pas d'informations détaillées sur la situation financière de la famille.

Art. 7 – Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur à la signature des parties. Il est établi en deux exemplaires, un pour chaque partie.

Lieu : Date :

La famille	**Pour l'Association**	**(signature collective à deux)**
Nom :	Nom, fonction :	Nom, fonction :
Signature :	Signature :	Signature :
SIGN Signature	SIGN Signature	SIGN Signature